

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

<p>PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC SEANCE DU 18 JANVIER 2016</p>
--

Le 18 janvier 2016, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 + 1 pouvoir Votants : 12

Etaient présents : COIGNAC Gérard, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, LE BOT Patrick, SENOUSSAOUI Bernard, PEYRAUD Michèle, CHABRILLANGES Maurice, SAVIGNAC Sylvie, ROME Hélène, COUTURAS Alain.

Absents : BENEZET Guy (excusé pouvoir à Gérard COIGNAC), LAMONTAGNE Joëlle (excusée) VERGNE Frédéric, PAROT Carine (excusée)

Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance.

118012016 Déclassement du délaissé de la Veyrière

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental est favorable au déclassement du délaissé de la Veyrière sur la RD 940 entre les PR71 + 200 et PR72+010.

Il rappelle que les articles L141.3 et L131.4 du Code de la Voirie routière dispensent d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales ou départementales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Il présente au Conseil le plan de la portion de voie communale à classer dès lors qu'elle aura été déclassée par le Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil décide (Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0) le classement dans la voirie communale de la portion de route départementale suivante :

- délaissé de la Veyrière sur la route départementale 940 entre les PR71 + 200 à 72 + 010 soit une longueur de 810 mètres comme matérialisé en orange sur le plan ci dessous



L'incorporation de cette portion de voie dans le domaine public communal sera effective à compter de la date de la décision de la Commission Permanente entérinant ce déclassement.

A compter de cette date, la Commune se substituera au Conseil Départemental dans l'ensemble de ses droits et obligations liés à ce délaissé (accès riverains, permissions de voirie, etc..)

En tant que de besoin, le Département communiquera à la commune de Treignac les éléments en sa possession relatifs au domaine public transféré (conventions, autorisations d'occupation temporaires...)

Hélène ROME indique qu'elle va faire suivre un dossier établi par Jean François LAMEYRE pour l'élargissement d'un chemin à la Veyrière et création d'une plate forme de stockage de bois.

218012016 Réfection des toitures Préau et toilettes publiques « handicapé » situés derrière l'Office de Tourisme

Vu l'état des toitures des toilettes publiques accessibles aux personnes handicapées et du préau situé derrière le bâtiment de l'Office de tourisme « Place de la République »

Vu l'estimatif des travaux $3\,333.91 + 2\,641.74 = 5\,975.65$ € HT

Vu les aides du Conseil Départemental en matière d'« Equipements communaux – Petits équipements communaux » au taux de 25%

Considérant que la réfection de ces toitures est rendue indispensable pour préserver ces deux bâtiments et stopper les importantes infiltrations d'eau

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité (Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0)

- décide de refaire les toitures du préau et des toilettes publiques « handicapé » situés derrière l'Office de Tourisme pour un montant de travaux total estimé à la somme de 5 975.65€ HT
- décide de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre des Petits équipements communaux
- arrête le plan de financement comme suit :
 - Autofinancement par la Commune : $5\,975.65$ € HT X 75% = $4\,481.74$ € HT
 - Aide du Conseil Départemental : $5\,975.65$ € HT X 25% = $1\,493.91$ € HT
- autorise M le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation de ces travaux.

318012016 Modification de la liste des délégués à l'association des Communes Jumelées du Limousin

Vu la démission de M Didier BOURDARIAS de son mandat de conseiller municipal à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu les délégués aux Communes Jumelées désignés suite aux élections municipales de 2014 par délibération en date du 11 avril 2014

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner ses délégués aux Communes Jumelées

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité modifie la liste des délégués aux Communes Jumelées comme suit :

- Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC
- Mr SAVIGNAC Sylvie - 5 Impasse de la Vigne 19260 TREIGNAC
- Mr COUTURAS Alain 12 Rue du Champ des Horts 19260 TREIGNAC

418012016 Modification de la liste des délégués aux Stations vertes

Vu la démission de M Didier BOURDARIAS de son mandat de conseiller municipal à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu les référents aux Stations vertes désignés suite aux élections municipales de 2014 par délibération en date du 11 avril 2014

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner ses référents aux Stations vertes

Le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de référents aux Stations Vertes :

- Titulaire : Mr COIGNAC Gérard Les Boucheteil 19260 TREIGNAC
- Suppléante : Mme PAROT Carine 15 avenue du 11 Novembre 19260 TREIGNAC

531082015 - Mise à jour des Commissions Communales

Suite à la démission de Didier BOURDARIAS de son mandat de conseiller municipal et à son remplacement par Patrick LE BOT il est nécessaire de mettre à jour le tableau de commissions

Vu la candidature de Patrick LE BOT au poste de référent de la commission Bulletin municipal et relation avec les médias + site internet et de membre des commissions Pavillon bleu, ressources

humaines et la candidature de Josette MOULU au poste de référente de la commission Animation - Vie associative et Sportive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour de plusieurs commissions suite à la démission de Didier BOURDARIAS, comme suit

- commission Bulletin municipal et relation avec les médias + site internet : Patrick LE BOT, référent
- commissions Pavillon bleu, ressources humaines : Patrick LE BOT, membre
- commission animation – vie associative et sportive : Josette MOULU, référente, commission ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux

618012016 - Alimentation en eau potable - Pose de compteurs de sectorisation et de vannes de sectionnement - Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux ci-dessus référencés ont fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Il leur fait part des propositions reçues de la part d'Hydroelect et de Miane et Vinatier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide qu'il sera conclu un marché avec l'entreprise Miane et Vinatier
- arrête le montant des dépenses à engager au titre de ce marché à 44 150 € H.T. soit 52 980 € T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

718012016 - Admissions en non valeur Budget du service de l'Eau 2016

Vu la présentation par M le Trésorier de la liste 1906330812 en date du 15 décembre 2015, de la somme totale de 1 845.84€ à admettre en non valeur sur le budget du service de l'eau, en raison de poursuites infructueuses, décès des intéressés, personnes disparues

Le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0) :

- décide d'admettre en non valeur sur le budget du service de l'eau pour 2016 la somme de 1 666.78 € = 1 845.84 € – (43.86 + 135.20 titre 2011 R1-143 dû par BOURNAZEL Frédéric qui va être contacté par des élus pour en obtenir le règlement)
- autorise M. le Maire à inscrire cette somme au budget et à procéder aux écritures correspondantes

818012016 - Admissions en non valeur Budget commune 2016

Vu la présentation par M le Trésorier de la liste 1908141412 en date du 9 novembre 2015, de la somme totale de 66 € à admettre en non valeur sur le budget de la commune, en raison de poursuites infructueuses.

Le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0) :

- décide d'admettre en non valeur sur le budget du service de la commune pour 2016 la somme de 66 €
- autorise M. le Maire à inscrire cette somme au budget et à procéder aux écritures correspondantes

918012016 - Admissions en non valeur Budget Caisse des Ecoles 2016

Vu la présentation par M le Trésorier de la liste 1907341412 en date du 9 novembre 2015, de la somme totale de 15€ à admettre en non valeur sur le budget de la Caisse des Ecoles, en raison de poursuites infructueuses

Le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 0) :

décide d'admettre en non valeur sur le budget du service de la caisse des écoles pour 2016 la somme de 15 €

- autorise M. le Maire à inscrire cette somme au budget et à procéder aux écritures correspondantes

1018012016 - APD Rénovation de la salle des fêtes

M le Maire présente l'Avant Projet Définitif pour la rénovation de la salle des fêtes préparé par Roullin Monteil Architecte après consultation de l'ABF qui souhaite que soit maintenu l'aspect enduit de la façade, et qui autorise des ouvertures sur le côté, ainsi que des menuiseries en aluminium avec croisillons sur la façade.

La rénovation intérieure qui tient compte des normes en matière d'accessibilité prévoit notamment le changement des menuiseries, l'installation d'un monte personne au niveau de la scène et d'un chauffage électrique, l'abaissement du plafond de la grande salle et la réfection du sol avec une zone de parquet, l'aménagement d'une cuisine, d'une plonge et de rangements

Le coût de ces travaux a été estimé à la somme de 452 205.50 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre, SPS, bureaux d'études et de contrôle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- souhaite que soient prises en compte les modifications suivantes, en plus de celles évoquées lors de la réunion de présentation par M MONTEIL : installation d'une pompe à chaleur, isolation des murs et perçage d'une porte entre la salle de préparation des repas et la grande salle pour assurer le service sans passer par le bar
- souhaite que toutes les aides au financement soient étudiées

1118012016 - Convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur l'église Notre Dame des Bans à Treignac

M le Maire présente le projet de convention entre l'INRAP et la Mairie de TREIGNAC pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à l'« Eglise Notre Dame des Bans »

Cette étude a été prescrite par l'INRAP en préalable au projet de rénovation de cet édifice.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dans l'Eglise Notre Dame des Bans
- autorise M le Maire à signer les documents pour donner une suite à cette affaire.

1218012016 Participation à la classe découverte Le Sirque à Nexon avec les CM1-CM2

Vu le projet de classe découverte au « Sirque » à Nexon en Haute Vienne s'adressant aux 26 élèves de CM1-CM2 de l'école Camille Fleury du 23 au 25 mars 2016, devant leur permettre de découvrir l'univers du Cirque contemporain

Le coût du séjour est de 2 476.64 € (projet financé 40 % par l'association de l'école, 20% par les parents et 40% par les communes)

Vu le coût pour les 17 enfants domiciliés à TREIGNAC à la charge de la commune : 1 619.35 €

Considérant que ce voyage permettrait notamment aux élèves d'apprendre à vivre ensemble, être autonome, responsable et respectueux des autres et de leur travail, faire preuve d'initiative pour mettre en œuvre un projet individuel ou collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de participer au financement de la classe découverte au « Sirque » à Nexon pour les enfants domiciliés à Treignac en classes de CM1-CM2 prévue du 23 au 25 mars 2016
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents se rapportant à ce voyage et à le prévoir au budget

1318012016 Dépenses nouvelles à engager et à mandater avant le vote des budgets 2016

Vu la possibilité d'engager et de mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016

Vu les textes prévoyant la possibilité de mandater et d'engager ces dépenses à hauteur de 25% du montant des sections d'investissement 2015

Vu la concrétisation de l'achat d'un bâtiment à M et Mme SMITH pour un montant de 40 000 euros

Considérant que la commune aura cette dépense d'investissement à engager et à mandater avant le vote du budget 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'autoriser le mandatement et l'engagement de la somme de 40 000 euros à l'article 2132 de l'opération 35, avant le vote du budget 2016.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

M le Maire informe l'assemblée que :

- le projet de maison de santé évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal est porté par la Communauté de Communes Vézère Monédières. Les aménagements pourraient être financés à hauteur de 60% par l'Etat. Dans le cadre de ce projet de maisons de santé éclatées, l'ARS demande aux praticiens de s'engager sur l'occupation de cet établissement, d'utiliser les mêmes logiciels afin de favoriser un travail en commun.

La commune de Treignac devra solliciter le service des domaines afin de faire évaluer le bâtiment « Bbbus » pour une cession à la CDC.

- M Martin présentera son étude sur le devenir du village vacances le 22 janvier à 15h à la Mairie.
- Une réunion des travaux se tient le vendredi matin tous les 15 jours. Le compte rendu sera transmis à tous les élus.
- Le point sur les emprunts sera fait prochainement lors de l'élaboration des budgets.

A l'issue de la séance, M. LE BOT a offert un verre à l'assemblée à l'occasion de son arrivée dans le Conseil Municipal